

Conditions générales Garderie journalière pour votre chien

1. Garderie familiale et environnement

La garderie est gérée dans un cadre familial, avec les avantages et inconvénients qui en résultent. Le chien vit dans un environnement domestique, au contact d'autres animaux et dans un espace intérieur et extérieur non aseptisé. Le propriétaire reconnaît que, malgré toute notre vigilance, il est impossible de maîtriser l'ensemble des éléments de l'environnement (mobilier, jardin, flore, interactions entre animaux, etc.). En confiant son chien à la garderie, le propriétaire comprend et accepte les risques inhérents à ce mode de garde.

Si le chien doit manger durant ses heures de garde, le propriétaire doit fournir la nourriture.

2. Dégâts causés par le chien

Le propriétaire du chien atteste avoir une assurance RC et prend à sa charge tous les dégâts causés par son chien dans la maison et à l'extérieur (griffure, matériels endommagés, ...) ou en dehors de la propriété.

3. Blessures causés par le chien

Le propriétaire du chien prend en charge tous les frais vétérinaires si son chien ou blesse un autre animal et prend la responsabilité civile et financière en cas d'attaque ou de blessure infligée à un humain. Aucun frais vétérinaires ne sera avancé par nos soins.

4. Accident ou maladie

Le propriétaire s'engage à nous informer de toute maladie chronique ou problème de santé connu lors de la première rencontre. En cas de problème de santé ou de blessure durant la garde, nous contacterons immédiatement le propriétaire ou, à défaut, son contact d'urgence. Si aucune personne n'est joignable et/ou qu'une intervention d'urgence est nécessaire, nous confierons le chien au Vétérinaire des Tuileries ou VetUrgences et suivrons ses recommandations. Tous les frais vétérinaires sont exclusivement à la charge du propriétaire et ne seront pas avancés par nos soins. Nous déclinons toute responsabilité en cas d'intoxication, de maladie ou virus survenant pendant ou après le séjour (y compris en période de latence), ainsi que pour tout accident pouvant survenir durant la garde entraînant des complications de santé ou le décès du chien.

5. Carnet de vaccination et identification

Le carnet de vaccination doit être à jour (vaccins fait il y a moins d'un an). Les vaccins suivants sont obligatoires : DHPPI, leptospirose et toux du chenil. Le vaccin de la rage est obligatoire pour tous les chiens vivant à Genève et hors de la Suisse. Le chien doit être exempt de parasites (puces, tiques, vers, etc...). Les animaux non vaccinés ou insuffisamment vaccinés restent sous la pleine responsabilité de leur propriétaire, de même que ceux contaminés par un autre chien. Une copie complète du carnet doit nous être remise et chaque mise à jour du carnet doit nous être transmise. Chaque chien doit avoir la médaille cantonale et avoir une médaille avec son nom.

6. Comportement

Nous déclinons toute responsabilité en cas de fugue. Le chien doit être capable de rester seul sans aboyer, hurler ou détruire. En cas de comportement inadéquat (aboiement, destruction, agressivité, etc.), nous nous réservons le droit de restituer le chien immédiatement à son propriétaire. Dans ce cas, le prix de la garde reste dû en totalité.

Conditions générales Garderie journalière pour votre chien



7. Réseaux sociaux et communication

Le propriétaire nous autorise à prendre des photos et vidéos de son chien et à les utiliser sur les réseaux sociaux pour promouvoir notre activité. Aucune donnée personnelle ne sera diffusée. Le propriétaire accepte de recevoir, à l'adresse e-mail communiquée, des informations ou communications relatives aux services de la pension (actualités, disponibilités, nouveautés) et peut à tout moment se désabonner en faisant une demande par mail.

8. Tarifs et horaires

Les tarifs appliqués sont ceux affichés sur notre site internet. Tout potentiel changement de tarifs sera annoncé aux clients par écrit. Les horaires d'arrivées et de départs sont affichés sur notre site internet et les conditions décrites sont applicables. En cas de retard ou demandes en dehors des heures d'ouverture, un supplément de CHF 10.-/30 minutes est appliqué.

La garderie est fermée les jours fériés. Durant les périodes de vacances scolaires, la priorité est donnée aux séjours en pension. Selon les disponibilités restantes, nous pouvons toutefois accueillir votre chien en garderie.

9. Paiement

La journée test et les gardes occasionnelles sont à payer le jour même lors du départ du chien en espèce ou par TWINT. Lors de garde régulière, la facturation se fait mensuellement en début de mois pour le mois à venir et le paiement doit intervenir dans un délai de 10 jours dès réception de la facture. Après un 1er rappel, si le paiement n'est pas reçu avant le 20 du mois en cours, des frais de CHF 15.- sont facturés et le chien ne sera plus gardé dans le mois et le montant reste dû.

10. Conditions d'annulation

Si l'annulation intervient :

- Annulation gratuite jusqu'à 3 jours avant l'arrivée prévue.
- 24h à 48h avant l'arrivée prévue, 50% du montant total du séjour reste dû.
- 0 à 24h avant l'arrivée prévue, 100% du montant total du séjour reste dû.
- Annulation en cas de force majeure, selon notre appréciation de la situation.

11. Résiliation

Lors de garde régulière convenu par écrit ou oralement, durant le temps d'essai de 30 jours nets, le contrat peut être résilié par les deux parties sans préavis par écrit (message ou mail). Les gardes non effectuées sont remboursées. Après le temps d'essai, le préavis de résiliation ou de diminution des jours de garde est de 14 jours nets une fois annoncé par écrit à l'autre partie.

12. Nos engagements

Un Monde à Pattes s'engage à assurer la garde des chiens qui lui sont confiés dans des conditions conformes aux normes de bien-être animal en vigueur. Elle veille à la sécurité, à l'hygiène et au confort des animaux tout au long de la garde. La pension s'engage notamment à :

- respecter les besoins fondamentaux du chien (alimentation, repos, sorties, soins de base)
- surveiller l'état général et le comportement des chiens pendant leur séjour
- informer sans délai le propriétaire en cas de problème
- traiter chaque chien avec bienveillance, patience et respect, comme s'il s'agissait du nôtre.

Le for juridique est établi à Genève. Les présentes conditions générales font partie intégrante du contrat de garde et s'appliquent à chaque garde. Cette version annule et remplace les conditions antérieures.